

— Règles par rapport à la conscience erronée, 33. — L'ignorance est une des causes excitantes du péché, 157.

Images. — Nature du culte rendu aux saintes images, 242. Utilité des saintes images, 243. Par qui a été attaqué le culte des saintes images, 243.

Imperfection. — L'imperfection n'est pas un péché, 166.

Imprécation. — En quoi elle consiste, 263. Gravité de cette faute, 263.

Imputabilité. — Ce qu'elle est, 14. En quoi elle diffère de la responsabilité, 14. Conditions requises pour qu'un acte soit imputable, 14; pour que le volontaire indirect soit imputable, 15.

Indifférents (actes). — Pratiquement, il n'y a pas d'actes humains indifférents, 16. Effets de la fin sur l'acte indifférent, 20.

Indult. — Ce que c'est, 48.

Inférieurs. — Devoirs généraux des inférieurs envers les supérieurs, 305: devoirs des enfants, 306; des élèves, 312; des serviteurs, 313; des citoyens, 314; des fidèles, 316; des ouvriers, 331.

Infidélité. — Infidélité privative, 89; positive, 89. L'infidélité négative n'est pas un péché, 89. Il n'est point permis de prendre part au culte religieux des hérétiques ou des infidèles, 89.

Injure. — L'injure blesse l'honneur du prochain, 410. En quoi elle diffère de la médisance, 410. Différentes espèces, 410. Comment on commet l'injure positive, 411. Sa gravité, 411. Obligation de réparer l'injure, 412. Manière de la réparer, 412. Causes qui exemptent de cette réparation, 412.

Injustice. — Injuste détention du bien d'autrui, 376. Dommage injuste, 376. Réparation de l'injustice, 377. — Voir RESTITUTION.

Instruction. — Devoirs des parents relativement à l'instruction de leurs enfants, 320: instruction religieuse, 320; instruction scientifique convenable, 321.

Intelligence. — Rôle de l'intelligence

dans la production de l'acte humain, 8. On ne peut vouloir une chose sans la connaître, 8.

Intention. — Avoir l'intention au moins virtuelle de tout faire pour la gloire de Dieu, 22. — Aucune intention n'est requise pour l'accomplissement d'un précepte négatif, 55. Il suffit, pour un précepte positif, de l'intention de faire ce qui est prescrit, 55.

Intérêt. — Cas où le prêt donne droit à la perception d'un intérêt, 370.

Interprétation des lois. — Ce qu'elle est, 53. Diverses espèces, 53: interprétation authentique, 53; usuelle, 53; doctrinale, 53. Principales règles à suivre, 54.

Invocation des saints. — Différence entre les prières que nous adressons à Dieu et celles que nous adressons aux saints, 239. Raisons qui nous font recourir aux saints, 239.

Irréligion. — Elle est opposée à la justice, 141. — En quoi elle consiste, 249. Ses formes: la tentation de Dieu, 249; le blasphème, 261; le parjure, 393; la violation des vœux, 275; le sacrilège, 251; la simonie, 252.

Irritation des vœux. — En quoi elle consiste, 277. Qui peut irriter les vœux directement, 278; indirectement, 278.

Ivresse. — Divers degrés, 190. Signes de l'ivresse complète, 190. Gravité de ce péché, 190. Responsabilité des péchés commis dans une ivresse coupable, 190.

J

Jactance. — En quoi elle consiste, 397. Sa gravité, 397.

Jeûne. — Nature du jeûne, 437. Sa condition essentielle, 439. Comment on manque à l'unité du repas, 439. Ce qu'il est permis de prendre en dehors du repas et de la collation, 440. La collation, 440. Heure du repas, 441. Obligation du jeûne, 442. Pénitence intérieure, 442. Causes qui

exemptent du jeûne, 443. A qui appartient le pouvoir de dispenser, 444. Utilité du jeûne, 445: pour l'âme, 445; pour le corps, 445; justifiée par la science, 449. Jours de jeûne: quatre-temps, 435; vigiles, 436; carême, 437. — Voir COLLATION, ABSTINENCE.

Jugement téméraire. — En quoi il consiste, 408. Sa gravité, 408, 409. Règle à suivre pour ne point pécher en appréciant la conduite du prochain, 410.

Justice. — Divers sens du mot justice, 138. La justice considérée comme vertu cardinale, 138. Objet de cette vertu, 138. Justice commutative, 138; distributive, 139; légale, 139; vindicative, 139. Vertus annexes de la justice, 139. Péchés opposés à la justice, 141. — Quels sont ceux qui ont faim et soif de la justice, 476. Quel est le rassasiement qui leur est promis, 477. — Quels sont ceux qui souffrent persécution pour la justice, 479. Récompense qui leur est promise, 479.

L

Larcin. — En quoi il consiste, 372.

Larmes. — Troisième béatitude: Bienheureux ceux qui pleurent, 475. Larmes dont parle le Sauveur, 475. Consolation promise, 476.

Liberté. — Nécessaire à l'acte humain, 6. Obstacles, 40. Condition essentielle pour que l'acte soit imputable, 14; pour qu'il y ait péché, 154.

Loi. — Définition, 39. Division, 40.

Loi divine: éternelle, naturelle ou positive, 40. Définition de la loi éternelle, 40; toutes les créatures y sont soumises, 41; toutes les autres lois en dérivent, 41. — Définition de la loi naturelle, 41; rapport entre la loi éternelle et la loi naturelle, 41; ses caractères, 41; attestation de son existence, 42; tous les hommes n'en ont pas une égale connaissance, 43;

les premiers principes ne peuvent être ignorés de personne, 43. Motif de la révélation que Dieu en a faite, 43. — Définition de la loi divine positive, 44; comment elle diffère de la loi naturelle, 44; sa division, 44; ce qu'il y a de commun entre la loi ancienne et la loi nouvelle, 44; différences, 44.

Loi humaine. — Définition, 45; différence avec la loi naturelle, 45. Division, 46. — Loi ecclésiastique, 46. Où se trouvent contenues les lois ecclésiastiques, 46; droit canon, 46; bulles, encycliques, brefs, rescrits, indults, 47, 48; déclarations des congrégations romaines, 48. — Loi civile, 48. Conditions exigées pour que les lois civiles obligent en conscience, 48. — Interprétation des lois, 53. Nature de l'obligation de la loi, 54; manière de satisfaire à cette obligation, 55. Sujet de la loi, 57. Causes qui exemptent de la loi, 58; causes qui empêchent de l'accomplir, 58. Dispense de l'obligation de la loi, 59; cessation de la loi, 61. — Sanction de la loi morale, 64.

Luxure. — Péchés extérieurs, 355; intérieurs, 355. Gravité de ces péchés, 356. Effets sur l'intelligence et la volonté, 356; effets au point de vue temporel, 356. Causes intérieures, 357; extérieures, 357. Moyens à prendre pour éviter ces péchés, 357.

M

Magie. — En quoi elle consiste, 247. Magie noire, 247. Pratiques modernes: tables tournantes, hypnotisme, 247.

Magnanimité. — En quoi elle consiste, 143. Vices opposés, 144.

Magnétisme animal. — On doit s'abstenir de ses pratiques, 15, 247.

Magnificence. — En quoi elle consiste, 143. Vices opposés, 145.

Maitres. — Les maitres doivent à leurs élèves l'amour, 325; la vigilance, 325; la correction, 325; l'édification, 326; l'instruction, 326. — Les maitres doivent traiter leurs serviteurs sans hauteur et avec charité, 326; s'occuper de leurs intérêts spirituels, 326; payer leurs gages, 327.

Maléfice. — Ce qu'il est, 248. On ne peut nier les maléfices, 248. Conduite à tenir quand on a la preuve d'un maléfice, 248. Gravité de ce péché, 248.

Malice. — La malice est une cause excitante du péché, 157. — Péchés considérés particulièrement comme péchés de malice, 168: péchés criant vengeance vers le ciel, 168; péchés contre le Saint-Esprit, 168.

Mansuétude. — En quoi elle consiste, 146. Vice opposé, 148.

Matière du péché. — Gravité de la matière, condition nécessaire pour le péché mortel, 161. Matière grave en elle-même, 161; grave en raison des circonstances, 162; comment on connaît la gravité de la matière, 161. Péchés considérés comme graves, 162.

Médiancé. — Définition, 402. Divers cas suivant que l'objet de la manifestation est plus ou moins connu, 402. Diffamation de soi-même, 404. La médiancé peut se commettre: par paroles, 404; par des écrits, 404; par signes, 404; par le silence, 404. Gravité de la médiancé, 405. Causes qui excusent de la médiancé, 405. Obligation de réparer la médiancé, 406. Manière de rétablir la réputation du prochain, 406. Causes qui exemptent de réparer la médiancé, 406. — Voir DÉTRACTION.

Mensonge. — En quoi il consiste, 390. Que faut-il pour qu'il y ait mensonge, 390. Il est condamné par la sainte Écriture et par la raison, 390. Ses effets ordinaires, 391. Différentes espèces, 391: mensonge joyeux, 391; officieux, 392; pernicieux, 392. Gravité de ces mensonges, 392. — Voir PARJURE, FAUX TÉMOIGNAGE,

RESTRICTION MENTALE, ÉQUIVOQUE, HYPOCRISIE, FLATTERIE, DISSIMULATION.

Mérite. — En quoi il consiste, 64.

Messe. — Obligation d'assister à la messe le dimanche, 294. Gravité du précepte, 294. Conditions requises pour y satisfaire, 294. La présence de corps doit être morale et continue, 294. Ce qui constitue une partie notable de la messe, 295. Il n'y a pas obligation d'entendre la messe paroissiale, 296, 422. Ceux qui peuvent l'entendre dans un oratoire privé, 296. Nécessité de l'attention extérieure et intérieure pour satisfaire au précepte, 296. En quoi elles consistent, 296, 297. Actions compatibles avec l'attention intérieure requise, 297. Causes qui dispensent de l'assistance à la messe, 298. — Le précepte de l'Église est très ancien, 421. Raisons du précepte, 421. Motifs qui doivent faire assister de préférence à la messe de paroisse, 422.

Miséricorde. — Œuvres de miséricorde spirituelle, 113; de miséricorde corporelle, 115. — Cinquième béatitude, 477. Quels sont les miséricordieux, 477. Récompense qui leur est promise, 477.

Modestie. — Vertu annexe de la tempérance, 147.

Morale. — Définition de la morale chrétienne, 1. En quoi elle diffère de la morale naturelle, 2. Insuffisance de la morale naturelle, 2. Fausseté de la morale indépendante, 2; elle n'a aucune sanction efficace, 3. La morale évangélique des protestants est capricieuse et variable, 3. Excellence de la morale chrétienne, 4.

Moralité des actes humains. — En quoi elle consiste, 16. Acte moralement bon, 16; moralement mauvais, 16; indifférent, 16. L'acte extérieur augmente accidentellement la malice de l'acte intérieur, 17. Sources de la moralité des actes humains, 17: l'objet de l'acte, 17; les circonstances, 18; la fin, 19. Conditions pour qu'un

acte soit moralement bon, 21. Ce qui suffit pour qu'il soit moralement mauvais, 21.

Mortification. — Elle est une forme de la tempérance, 147. En quoi elle consiste, 147. Principales pratiques de mortification chrétienne, 148. Vice opposé, 149.

N

Nécessité. — Ordre à suivre dans l'exercice de la charité fraternelle par rapport aux nécessités, 118. Nécessité extrême, 118; grave, 118; commune, 118. Règle à suivre dans le cas de nécessité spirituelle, 119; de nécessité corporelle, 119. — Œuvres serviles que permet la nécessité publique le dimanche, 293; que permet la nécessité privée, 293. — La nécessité extrême excuse de vol, 375.

Non-intervention. — En quoi consiste le principe de non-intervention, 51. Sa fausseté, 51.

O

Obéissance. — Nature et motif de l'obéissance aux parents, 308. Comment pèche-t-on contre cette obéissance, 309. Cas où les enfants doivent refuser d'obéir à leurs parents, 309; conduite à tenir dans cette circonstance, 310. — Les serviteurs doivent l'obéissance à leurs maitres, 313. — Les citoyens doivent l'obéissance aux lois, 314; cas où l'on doit refuser l'obéissance à l'autorité civile, 315. — Les fidèles doivent l'obéissance aux supérieurs ecclésiastiques, 317. — En quoi consiste l'obéissance parfaite, 456. Son excellence, 456. Manière dont Jésus-Christ l'a conseillée, 456.

Objet des actes humains. — Ce qu'on

entend par l'objet d'où se tire la moralité, 17. Comment on divise les objets intrinsèquement mauvais, 17.

Objet trouvé. — A quoi est tenu celui qui trouve un objet, 379.

Oblation. — En quoi elle consiste, 235. Son obligation, 235.

Obligation de la loi. — Comment la loi humaine peut obliger, 54. Obligation d'une loi morale, 54. Comment on apprécie la gravité de la matière dans une loi morale, 55. Le mépris formel de l'autorité, même pour une matière légère, constitue un péché grave, 55. Obligation de la loi purement pénale, 55. Obligation d'une loi irritante, 55. Manière de satisfaire à l'obligation de la loi, 55. L'intention, 55; l'état de grâce, 56; concours de deux préceptes, 56.

Occasion. — Diverses occasions de péché, 158. Obligations par rapport à l'occasion éloignée, 159; à l'occasion prochaine, 159; à l'occasion nécessaire, 159. — Occasions prochaines contre le sixième commandement, 357.

Occupation. — En quoi elle consiste, 364.

Oisiveté. — Elle est une cause de luxure, 357.

Œuvres. — Œuvres de miséricorde spirituelle, 113; corporelle, 115. — Diverses espèces d'œuvres au point de vue de la sanctification du dimanche, 290: œuvres défendues le dimanche, 290; œuvres autorisées, 291. Causes qui autorisent les œuvres serviles le dimanche, 292. Œuvres de conseil à pratiquer le dimanche, 299. — Voir AUMÔNE, CHARITÉ.

Opinion. — Définition, 32. Opinion probable et improbable, 32; cas où il n'est pas permis de suivre une opinion probable, 35. L'opinion improbable ou faiblement probable ne doit jamais être suivie, 35.

Oratoire. — Oratoire public, 296. Oratoire privé, 296. Ceux qui peuvent satisfaire au précepte de la messe dans les oratoires privés, 296.

Orgueil. — Ce qu'il est, 182. Orgueil parfait, 182; imparfait, 183. Gravité du péché d'orgueil, 183. Vices qu'il engendre, 183. Remèdes, 186.

Ouvriers. — Situation faite aux ouvriers de nos jours, par l'abandon de la foi et la corruption des mœurs, 329. Devoirs de justice qu'ils doivent pratiquer, 331. Institutions par lesquelles l'Église travaille à les soulager, 331. Devoirs de l'État en ce qui concerne le sort des ouvriers, 332.

P

Paix. — Septième béatitude, 478. Quels sont les pacifiques, 478. Les pacifiques sont appelés enfants de Dieu, 478. Récompense promise, 479.

Parents. — Ils doivent aimer leurs enfants, 318; cet amour doit être réglé, impartial, surnaturel, 318. Devoirs des parents relativement à la vie, à l'entretien, à l'état de leurs enfants, 319; relativement à l'éducation morale, 320. Ils leur doivent l'instruction religieuse, 320; une instruction scientifique suivant leur condition, 321. Ils doivent veiller sur leurs enfants, 323. Manière dont ils doivent les corriger, 324. Ils leur doivent le bon exemple, 325. Obligations des parents autres que le père et la mère, 325. — Voir ÉDUCATION, ÉCOLE.

Paresse. — Sa nature, 196. Gravité de ce péché, 196. Vices engendrés par la paresse, 197. Remèdes, 198.

Parjure. — En quoi il consiste, 393. Sa gravité, 393. — Serment contre la vérité, 266. Gravité de cette faute, 267. — Voir FAUX TÉMOIGNAGE.

Paroles. — Péchés par paroles, 172, 355.

Pasteurs. — Devoirs des fidèles envers leurs pasteurs, 316. Devoirs des pasteurs envers les fidèles, 328.

Patience. — En quoi elle consiste, 143. Vices opposés, 145.

Patrons. — Enseignements que l'Église fait entendre aux riches, 331. Devoirs de justice que doivent pratiquer les patrons, 331. La justice doit être complétée par la charité, 331.

Pauvreté. — Enseignements que l'Église donne aux pauvres, 330. — En quoi consiste la pauvreté volontaire, 455. Ses effets, 455. Manière dont Jésus-Christ l'a conseillée, 455. — Ce qu'on entend par pauvres d'esprit, 474. Quel est le royaume des cieux qui est promis aux pauvres d'esprit, 474.

Péché. — Sa nature, 154. Différence entre le péché et le vice, 154. Division du péché, 155. Le péché actuel se subdivise en raison du précepte violé, 155; d'après la cause qui l'excite, 155; d'après le mode, 155; d'après l'objet, 156; d'après l'effet, 156. — Causes du péché : matérielle, 156; formelle, 156; finale, 156; efficiente, 156. Causes excitantes : l'ignorance, 157; la concupiscence, 157; la malice, 157; le monde, 157; le démon, 158. Cause occasionnelle, 158. Diverses sortes d'occasions de péché, 158. Effets du péché par rapport à Dieu, 159; par rapport à celui qui le commet, 160. Gravité du péché, 160. D'où se tire l'inégalité des péchés, 160. Péché mortel, 161. Conditions pour qu'il y ait péché mortel, 161 : gravité de la matière, 161; advertance entière, 162; plein consentement, 163. Effets du péché mortel par rapport à Dieu, 164; par rapport à l'homme, 164. Péché véniel, 165. Différence avec le péché mortel, 166. Conditions pour qu'il y ait péché véniel, 166. Effets du péché véniel : par rapport à Dieu, 167; par rapport à l'homme, 167. — Péchés de malice, 168 : péchés qui crient vengeance, 168; péchés contre le Saint-Esprit, 168. Différentes manières de commettre le péché, 169 : par pensée, 169; par désir, 171; par parole, 172; par action, 172; par omission, 172. Distinction spécifique

des péchés, 173; distinction numérique, 174.

Péchés capitaux. — En quoi ils consistent, 181. Leur gravité, 181. Comment on les divise, 182. Orgueil, 182; avarice, 186; gourmandise, 189; luxure, 355; envie, 192; colère, 194; paresse, 196.

Péculat. — En quoi il consiste, 373.

Pensée. — Comment pèche-t-on par pensée, 169. Pourquoi Dieu défend les mauvaises pensées, 170. Diverses sortes de péchés de pensée, 170.

Persévérance. — En quoi elle consiste, 143.

Piété filiale. — Vertu annexe de la justice, 139. Récompense promise, 311.

Possesseur. — Devoir du possesseur de bonne foi, 378; de mauvaise foi, 379; de foi douteuse, 379.

Possession. — Signes auxquels on reconnaît la possession diabolique, 270.

Prescription. — En quoi elle consiste, 365. Conditions requises pour que la prescription soit légitime, 365.

Présomption. — Définition, 99. Cas où l'on pèche par présomption, 100. Gravité de ce péché, 100 et 184. Ses causes, 100. Ses remèdes, 100. — Elle est engendrée par l'orgueil, 183.

Prêt. — Définition, 369. Prêt à usage, 369; prêt simple, 369. Cas où il y a obligation de prêter, 370. Cas où le prêt donne droit à un intérêt, 370. — Voir USURE.

Prière. — Acte de la vertu de religion, 232. Moyen de combattre la tentation, 210. Moyen principal pour garder la chasteté, 358.

Principes réflexes. — Définition, 35. Leur utilité pour résoudre le doute, 35. Principaux principes réflexes, 35.

Privilège. — Définition, 58. Privilège personnel, local ou réel, 58. Les étrangers peuvent jouir des privilèges attachés aux lieux qu'ils traversent, 57.

Prix de la chose vendue. — A quel prix on peut vendre, 371. Prix légal, 371; vulgaire, 371.

Prodigalité. — Péché opposé à l'avare, 187. Sa gravité, 187.

Promesse. — Nature de ce contrat, 367. Conditions requises pour que la promesse soit valide, 367. Obligation qu'impose la promesse, 367. Causes qui font cesser cette obligation, 368.

Promulgation. — Quand est-ce qu'une loi est promulguée, 40. — Promulgation du Décalogue sur le mont Sinai, 217.

Propriété. — Définition, 362. Comment on la divise, 362. Le droit de propriété est fondé sur la loi divine et sur la loi naturelle, 362; ce droit découle du droit de pourvoir à la conservation de la vie, 362; de se perfectionner moralement, 363; de développer son activité par le travail, 363. Raisons qui prouvent que le droit de propriété est naturel à l'homme, 363. Adversaires de la propriété, 364. Absurdité de leurs théories, 364. — Mode d'acquisition de la propriété en dehors des contrats, 364 : l'occupation, 364; l'accession, 365; la prescription, 365. Acquisition par les contrats, 365 : la promesse, 367; la donation, 368; le prêt, 369; la vente, 370. — On viole le droit de propriété par le vol, 371; l'injuste détention, 376; le dommage injuste, 376.

Prudence. — Définition, 134. Sa nécessité, 134. Ses fonctions, 134. Parties constitutives, 135. Prudence personnelle, 135; de gouvernement, 135; naturelle, 136; surnaturelle, 136. Vertus annexes de la prudence, 136. Péchés opposés, 136.

Pureté. — Sixième béatitude, 477. En quoi consiste la pureté du cœur, 477. Beauté d'un cœur pur, 478. Récompense du cœur pur, 478. — Voir CHASTÉTÉ.

Q

Quatre-temps. — Semaines des quatre-temps, 436. Raisons de l'institution des quatre-temps, 436.

R

Rapine. — Définition, 372. Différents noms qu'on lui donne, 372.

Recel. — En quoi il consiste, 375.

Règles. — L'émission des vœux impose au religieux l'obligation d'observer sa règle, 466. Leur but, 466. Nature de leur obligation, 466. Conséquences qu'entraînerait leur transgression habituelle, 467.

Religieux (état). — Nature de cet état, 460; c'est Notre-Seigneur qui l'a institué, 461. Ses avantages, 461. Ses diverses formes dans les premiers temps, 461. Diverses sortes d'instituts, 461: contemplatifs, 462; actifs, 462; mixtes, 462; ordres proprement dits, 462; congrégations religieuses, 462. Raisons de cette diversité d'instituts, 463. Chaque institut a un but particulier, 463. Légitimité de l'état religieux, 468. Droits de l'Église, 468. L'état religieux est utile à ceux qui s'y engagent, 469; à l'Église, 469; à la société civile, 469. — Vocation à l'état religieux, 464. Invitation générale de Notre-Seigneur, 464. Vocation spéciale, 465. Suites de l'infidélité à la vocation, 465. Obligations générales de la vie religieuse, 465. Vœux de religion, 466. Règles, 466. Obligation de tendre à la perfection, 467. — Voir CONSEILS, VŒU, RÈGLES.

Reliques. — Qu'appelle-t-on reliques, 240. Diverses sortes, 240. Culte relatif qu'on leur rend, 241. Ce culte est fondé sur l'enseignement et la pratique de l'Église, 241; sur la sainte Écriture, 241; sur la Tradition, 241; sur la raison, 242; sur les nombreux miracles par lesquels Dieu a récompensé cette dévotion, 242.

Réparation. — Réparation du tort fait au prochain dans ses biens, 377; dans son honneur, 406, 412.

Réputation. — En quoi elle consiste, 400. Elle est un grand bien, 401. On

la blesse extérieurement par la calomnie, 401; la médisance, 402. On la blesse intérieurement par le jugement téméraire, 408; le soupçon téméraire, 408. On doit rétablir la réputation qu'on a blessée, 406.

Rescrit. — Définition et différentes sortes, 47. Cas où il est nul, 48.

Respect. — Nature et motif du respect dû aux parents, 307. Comment péche-t-on contre le respect dû aux parents, 308. On doit un respect particulier aux vieillards, 308. — Les élèves doivent le respect à leurs maîtres, 312; les serviteurs à leurs maîtres, 313; les citoyens aux dépositaires de l'autorité, 314; les fidèles aux supérieurs ecclésiastiques, 316. — Respect dû au saint nom de Dieu, 260. — Respect dû à la réputation du prochain, 400; à son honneur, 410.

Responsabilité. — Définition, 14. Conditions nécessaires pour être responsable, 14. L'homme est responsable de ses actions et de leurs conséquences, 15. Différents degrés de responsabilité, 15. Causes qui suppriment ou diminuent la responsabilité, 15. Effets de certains états particuliers sur la responsabilité, 15. L'habitude n'ôte pas la responsabilité, 16.

Restitution. — Obligation de restituer, 377. Nature de cette obligation, 378. Causes qui obligent à restitution, 378. A quoi est tenu le possesseur de bonne foi, 378; de mauvaise foi, 379; de foi douteuse, 379; celui qui a trouvé un objet, 379. Conditions requises pour qu'on soit obligé de réparer le dommage, 379. Qui sont ceux qui doivent restituer, quand le tort a été fait par plusieurs, 380. A qui doit-on restituer, 381. Où doit se faire la restitution, 381. Quand doit-elle se faire, 382. Causes qui suspendent l'obligation de restituer, 382. Causes qui en exemptent absolument, 382. L'injuste désir du bien d'autrui non réalisé n'oblige pas à restitution, 383.

Restriction mentale. — En quoi elle consiste, 394. Diverses sortes, 395. Cas où il est permis d'user de la restriction largement mentale, 395. Raisons qui justifient l'emploi des restrictions permises, 396. Cas où l'on ne doit jamais user de restriction mentale, 396. — Voir ÉQUIVOQUE.

Riches. — Ils doivent donner aux pauvres de leur superflu, 116. Enseignements que leur donne l'Église, 331.

Romans. — Danger de ces lectures, 357.

S

Sacrilège. — Définition, 251. Sacrilège personnel, 251; local, 251; réel, 251. Gravité de ce péché, 252.

Saints. — Ce qu'on entend par un saint, 235. Comment procède l'Église dans la canonisation des saints, 236. Différence entre la béatification et la canonisation, 236. Comment les saints sont divisés dans la liturgie, 236. Le culte des saints se fonde sur l'enseignement et la pratique de l'Église, 237; sur la sainte Écriture, 237; sur la Tradition, 237; sur la raison, 237; sur les miracles qu'ils ont opérés, 238. Nature du culte que nous rendons aux saints, 238. Nos devoirs envers les saints, 238. Saints que nous devons plus particulièrement honorer, 239. Pourquoi prions-nous les saints, 239. Le culte des saints s'étend aussi à leurs reliques et à leurs images, 240.

Sanction. — En quoi consiste la sanction de la loi, 64. Sanction des lois humaines, 64; des lois divines, 64.

Scandale. — En quoi il consiste, 123. Diverses sortes, 123. Comment se divise le scandale actif, 124; le scandale passif, 124. Gravité du scandale, 124. Règles à suivre par rapport au scandale passif, 124. Scandales les plus pernicioeux, 126. Obligation et manière de réparer le scandale, 126.

Scrupule. — En quoi il consiste, 30. Causes intérieures, 30; extérieures, 31. On ne doit pas écouter les scrupules, 33. Principaux remèdes, 34.

Secret. — Définition, 398. Diverses sortes, 398. Secret naturel, 398; promis, 398; confié, 399; extorqué, 398; sacramentel, 399. Obligation de garder le secret, 399. Gravité de ce devoir, 399. Secret des lettres, 399. Divers degrés dans l'obligation qu'imposent les diverses sortes de secrets, 399. Raisons qui permettent de manifester le secret autre que le secret sacramentel, 400. Cas où il est permis de prendre connaissance du secret des lettres, 400. Cas où la violation injuste d'un secret oblige à réparation, 400.

Serment. — Définition, 264. Diverses sortes au point de vue de la forme, 264; de la chose jurée, 264; du mode d'émission, 264. Conditions requises pour la validité du serment, 265. Sa légitimité, 265. Notre-Seigneur n'a condamné que le serment tel que l'entendaient les pharisiens, 266. Conditions requises pour que le serment soit licite, 266. Il doit être fait selon la vérité, 266; selon la justice, 267; avec discrétion, 268. De l'obligation du serment, 268. Cas où l'on n'est pas obligé de garder un serment, 268. Comment peut cesser l'obligation du serment, 269. — Grave culpabilité des serments horribles par lesquels se lient les francs-maçons, 267. — Voir PARJURE.

Serviteurs. — Les serviteurs doivent à leurs maîtres respect, obéissance, fidélité, 313. Comment péchent-ils contre ces devoirs, 313.

Simonie. — Ce qu'elle est, 252. Que faut-il pour qu'il y ait simonie, 253. Titres qui exemptent de la simonie, 253. Gravité de ce péché, 253.

Sobriété. — En quoi elle consiste, 146.

Socialisme. — Le socialisme ne peut porter remède au conflit survenu entre les ouvriers et les patrons, 330. Le remède à l'antagonisme so-

cial se trouve dans l'influence de l'Église, 330. — Les socialistes sont les adversaires de la propriété, 364. Ce qu'il faut penser du socialisme, 364.

Société. — Dieu a créé l'homme pour vivre en société, 305. Sociétés établies par Dieu, 305. — Droit de la société par rapport aux criminels, 341. — Les ordres religieux sont utiles à la société civile, 469; ils servent à son bien moral, à son progrès matériel et intellectuel, 470.

Solidarité. — Cas où l'obligation de restituer est solidaire, 380.

Somnambulisme artificiel. — On doit s'en abstenir, 247.

Sortilège. — En quoi il consiste, 244, note a.

Soupçon téméraire. — Définition, 408. Sa gravité, 409. Cas où le soupçon téméraire est exempt de culpabilité, 409.

Spectacles. — Dangers qu'ils présentent, 357.

Spiritisme. — On doit s'en abstenir, 247.

Suicide. — Définition, 343; diverses sortes, 343. Gravité du suicide direct, 343. Peine que l'Église inflige au suicide, 344. Réponse aux sophismes par lesquels on essaye de justifier le suicide, 344. On ne doit pas, sans raison suffisante ou avec intention de causer la mort, poser une cause d'où la mort doit résulter, 344. Conditions permettant de poser une action qui peut amener la mort, 344. — Actes défendus à l'égard de soi-même, outre le suicide, 347.

Susurrations. — En quoi elle consiste, 407.

Sujet. — Sujet de la loi, 57; sujet de la loi naturelle, 57; des lois divines positives, 57; des lois ecclésiastiques, 57. Obligations des étrangers, 58. — Devoirs des sujets à l'égard des représentants du pouvoir, 314.

Supérieurs. — Devoirs généraux des supérieurs envers les inférieurs, 318. Devoirs des supérieurs civils envers les gouvernés, 327. Responsabilité

des chefs d'État, 328. — Devoirs des supérieurs ecclésiastiques envers les fidèles, 328.

Superstition. — En quoi elle consiste, 243. Superstitions qui ont pour objet le culte d'une fausse divinité, 243: idolâtrie, 243; divination, 244; vaine observance, 245; magie, 247; maléfice, 248. Gravité de ces péchés, 248. Culte non convenable du vrai Dieu, 249. Culte faux rendu à Dieu, 249; culte superflu, 249.

T

Tables tournantes. — On doit s'abstenir de cette pratique, 247.

Témoignage (faux). — Définition, 393. Dans quel cas il y a obligation de témoigner en justice, 393. Péché commis par le témoin qui ne répond pas à une citation, 393. Quels sont ceux qui en sont dispensés, 393. Gravité du faux témoignage, 394. A quoi est tenu le faux témoin, 394. — Voir PARJURE.

Tempérance. — Définition, 145. Elle modère les passions de l'appétit concupiscible, 145. Parties constitutives, 145. Comment on peut diviser la tempérance, 146. Vertus annexes, 146: mansuétude, 146; clémence, 147; modestie, 147; humilité, 147; mortification chrétienne, 147. Péchés opposés aux diverses espèces de tempérance, 148. Vices opposés aux vertus annexes de la tempérance, 148.

Tentation. — Sa nature, 203. Sources, 204: le démon, 204; le monde, 204; la concupiscence, 204. Phases, 204: la suggestion, 205; la délectation, 205; le consentement, 205. La tentation est inévitable, 206. Pourquoi les serviteurs de Dieu sont ordinairement plus tentés que les pécheurs, 207. But que Dieu se propose en permettant la tentation, 207: elle procure sa gloire, 208; elle contribue à notre sanctification, 208. Moyens généraux

pour combattre les tentations, 210; moyens particuliers, 210. Règles à suivre dans les tentations, 211: avant, 211; pendant, 212; après, 212. Règle à suivre dans les cas difficiles, 213.

Tentation de Dieu. — En quoi elle consiste, 249. Causes qui portent à tenter Dieu, 250. Tentation par infidélité, 250; par excès de confiance, 250. Gravité de la tentation formelle, 250; de la tentation implicite, 250.

Testament. — Définition, 368. Comment il diffère de la donation entre vifs, 368. Diverses sortes: testament olographe, 369; par acte public, 369; mystique ou secret, 369. A quoi est tenu l'exécuteur testamentaire, 369.

U

Usage. — Il donne droit sur une partie des fruits, 362. — Prêt à usage, 369.

Usufruit. — En quoi il consiste, 362.

Usure. — C'est un gain illégitime, 370. Elle a été condamnée par l'Esprit-Saint et par les souverains pontifes, 370. Cas où il y a péché d'usure, 373.

V

Vaine gloire. — Elle est opposée à la vertu de force, 144. — Elle est engendrée par l'orgueil, 184. Cas où elle est péché grave, 184. Vices engendrés, 185.

Vaine observance. — Définition, 245. Art notoire, 245. Art de la santé, 245. Observance des événements, 246. Observance des choses sacrées, 246. Cas où il n'y a pas vaine observance, 246.

Vengeance. — Elle n'est point permise, 194, 348.

Vente. — Définition, 370. Obligation du vendeur par rapport aux défauts de l'objet vendu, 370. Prix légal, prix vulgaire, 371.

Véracité. — Vertu annexe de la justice, 140.

Vertu. — Définition, 71. Différence entre une vertu et un acte de vertu, 71. Diverses espèces de vertus, 72: vertus théologiques, 72; morales, 72; infuses, 72; acquises, 72; surnaturelles et naturelles, 72; héroïques et communes, 73. Les trois vertus théologiques, 73. Différence entre les vertus théologiques et morales, 73. Principales vertus morales, 74. Les vertus morales règlent l'appétit concupiscible et irascible, 74. Augmentation des vertus, 75; diminution, 75; perte, 76.

Vertu de religion. — Vertu annexe de la justice, 139. — En quoi elle consiste, 228. Elle n'est pas une vertu théologique, 229. Actes propres à cette vertu, 232.

Vice. — Les péchés capitaux sont appelés vices, 181. — Vices engendrés par l'orgueil, 183; par l'avarice, 187; par la gourmandise, 191; par l'envie, 193; par la colère, 195; par la paresse, 197.

Vigiles. — Qu'appelle-t-on vigiles, 436. Vigiles où l'on est obligé de jeûner, 436. Pourquoi l'Église prescrit ce jeûne, 437.

Violence. — Elle est un obstacle à la volonté libre, 13. La volonté ne peut être violentée que dans les actes commandés, 14. Ses effets par rapport aux actes extérieurs, 14.

Vocation. — Vocation en général, 464. Diverses sortes d'états de vie, 464. On doit suivre sa vocation, 464. Ce qu'il faut faire pour la connaître, 464. Vocation à la vie religieuse, 464. Suites de l'infidélité à la vocation, 465. — Voir ÉTAT RELIGIEUX.

Vœu. — Définition, 271. Conditions requises du côté de celui qui le fait, 271; du côté de la chose promise, 271. Le vœu s'adresse directement à Dieu, 272. Vœu réel, personnel, mixte, 272; interne et externe, 273; affirmatif et négatif, 273; mental et vocal, explicite et implicite, 273; absolu et condi-

tionnel, 273; temporaire et perpétuel, 273; exprès et tacite, formel et virtuel, privé et public ou de religion, 273; solennel et simple, 274, 462. Excellence du vœu : il est agréable à Dieu, 274; très utile à nous-mêmes, 274. Le vœu doit être fait avec réflexion et conseil, 274. L'obligation d'accomplir les vœux est de droit divin et de droit naturel, 275. Gravité de cette obligation, 275. On doit accomplir le vœu au temps fixé ou dès qu'on le peut, 276. Quand est-ce que le vœu conditionnel oblige, 277. L'obligation du vœu peut cesser d'une manière intrinsèque, 277; d'une manière extrinsèque, 277 : par l'irritation, 277; la dispense, 278; la commutation, 280. — Obligation des vœux de religion, 466. Étendue de ces vœux suivant les instituts, 466. Un religieux ne peut les restreindre ou les étendre à son gré, 466. Estime

que le religieux doit faire de ses vœux, 466.

Vol. — En quoi il consiste, 371. Différentes espèces, 372 : larcin, 372; rapine, 372; escroquerie, 372; fraude, 372; usurpation, 373; usure, 373; concussion, 373; péculat, 373. Gravité du vol, 373. Matière regardée comme grave dans le vol, 373. Conditions pour qu'un seul petit vol ou plusieurs petits vols constituent une matière grave, 374. Coopération positive au vol, 374; négative, 375. La nécessité extrême et la compensation occulte peuvent excuser du vol, 375.

Volontaires. — Définition, 8. Volontaire parfait ou imparfait, 8; nécessaire ou libre, 9; exprès ou tacite, 9; direct ou indirect, 9; actuel, virtuel, habituel ou interprétatif, 9. Obstacles à la volonté libre : ignorance, 10; concupiscence, 12; crainte, 12; violence, 13.

